

LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat
(www.bastiat.net)

N° 105. 4^{ème} trimestre 2017

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146 Rue des Hauts du Lac
40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47
E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au cercle au
bas de la dernière page)
ISSN : 1169-3894

« Si un droit n'existe dans aucun des individus dont, pour abréger, on nomme l'ensemble une nation, comment existerait-il dans la nation? Comment existerait-il surtout dans cette fraction de la nation qui n'a que des droits délégués, dans le gouvernement? Comment les individus peuvent-ils déléguer des droits qu'ils n'ont pas? » Services privés, service public

Editorial

L'occasion manquée

« La plénitude des réformes conduites par le gouvernement, vous la verrez dans un an et demi, deux ans ... » a dit le Président de la république lors de son entretien du 15 novembre.

Le Chef de l'État a laissé passer la fenêtre de tir, favorable aux grandes réformes difficiles et de fond, que constituent traditionnellement les 100 premiers jours de l'exercice du pouvoir. Posant ses pas dans ceux de ses prédécesseurs, il se replie sur une politique sans originalité.

Les 100 premiers jours ont été initiés : « Réforme fiscale » (suppression sélective de la taxe d'habitation), augmentation de la CSG, « réforme » de l'éducation nationale, « réforme » du code du travail. En vérité ce ne sont que des changements de réglementation. Les fonctions régaliennes ont été altérées : diminution des crédits alloués à l'armée, et à la sécurité intérieure.

D'après l'entretien du 15 octobre sur TF1 et le discours sur l'Europe le 26 septembre à la Sorbonne, après les 100 jours nous aurons :

Au niveau national :

La « formation » pour lutter contre le chômage, alors que c'est la liberté économique qui en viendra à bout. L'intervention habituelle dans la vie des entreprises avec le retour du serpent de mer de l'intéressement. Le déplacement du curseur de la spoliation légale : ISF transformé en IFI, diminution des APL, mais toujours aucune remise en cause de notre fiscalité complexe, opaque, injuste. Les lois sociétales de rigueur, qui cette fois s'attaqueront au harcèlement et à la PMA.

La fuite en avant vers un super État européen :

La mise en place d'un budget pour la zone euro alors que la France n'a pas su équilibrer un seul budget depuis 1974. Le revenant de l'Europe de la défense, alors que la France met ses armées au régime maigre depuis des années. La convergence avec l'Allemagne, qui elle a su se réformer, alors que la France n'a jamais esquissé la moindre réforme digne de ce nom. L'homogénéisation des cotisations sociales pour « réguler » les travailleurs détachés. Les inévitables taxes de tout bon socialiste : taxe sur les transactions financières, taxe carbone européenne, taxe « plus équitable » sur les géants du numérique. L'éternelle réforme de la PAC, qui n'aurait rien à voir avec une vraie remise à plat, réussie, comme le firent les Néo-Zélandais avec leur politique agricole.

Sans oublier le totalitarisme écologique qui poursuit sa marche en avant.

Nous avons là une nouvelle occasion ratée de sortir la France du fossé. Nous avons là des propos convenus où le politique se perd dans des domaines où, si l'on suit les enseignements de Bastiat, l'État n'aurait pas à intervenir. « Pour moi, je pense que lorsque le pouvoir a garanti à chacun le libre exercice et le produit de ses facultés, réprimé l'abus qu'on en peut faire, maintenu l'ordre, assuré l'indépendance nationale et exécuté certains travaux d'utilité publique au-dessus des forces individuelles, il a rempli à peu près toute sa tâche.

En dehors de ce cercle, religion, éducation, association, travail, échanges, tout appartient au domaine de l'activité privée, sous l'œil de l'autorité publique, qui ne doit avoir qu'une mission de surveillance et de répression. » Profession de foi électorale de 1848

Le 8^{ème} Weekend de la Liberté, que le Cercle Frédéric Bastiat a organisé du 22 au 24 septembre, est un espace de liberté. Différents thèmes ont été abordés et débattus. Des propositions originales, par rapport à la ligne politiquement correcte française, ont été discutées.

Vous trouverez dans ce bulletin de liaison la première partie des comptes rendus des conférences qui y furent données.

« La propriété, le droit de jouir du fruit de son travail, le droit de travailler, de se développer, d'exercer ses facultés, comme on l'entend, sans que l'État intervienne autrement que par son action protectrice, c'est la liberté » Propriété et loi (1848)

Cercle Frédéric Bastiat, la Liberté guide nos pas.

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

COMPTES RENDUS DES CONFERENCES

DU 8^{ème} WEEKEND DE LA LIBERTE du 22 au 24 septembre 2017.

Les 100 jours sous le regard de Frédéric Bastiat.
Laissez faire ou se laisser faire. 1^{ère} partie

« Les exemples étrangers de réformes réussies »



par Alain Mathieu

Les exemples de pays développés qui ont réussi des réformes sont nombreux. Au moins neuf pays européens en font partie. Bien qu'aucun pays ne ressemble à un autre, on peut en tirer des leçons pour la France, en particulier si l'on s'intéresse aux pays dont la réussite économique est supérieure à la nôtre.

D'après la Banque Mondiale, qui publie un classement des pays suivant leur compétitivité, cinq pays européens sont en 2017 dans les sept premiers pays du monde : la Suisse (N°1), puis les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suède, le Royaume-Uni. La France est 21^{ème} dans ce classement.

La Suisse n'avait pas besoin de réformes, ayant mis en place au 19^{ème} siècle le référendum d'initiative populaire, qui est un frein aux dépenses inutiles des élus, et l'ayant complété il y a quelques années par le « frein à l'endettement » qui oblige la fédération, les cantons et les communes à revenir à l'équilibre quand ils sont en déficit.

D'autres pays avaient besoin de réformes pour redevenir compétitifs et les ont réalisées. Plusieurs institutions en ont tiré les leçons : l'OCDE a analysé « les facteurs déterminants de la réussite des réformes structurelles » ; France Stratégie (l'ex- commissariat au Plan), la « Réduction des dépenses publiques : les leçons de l'expérience » ; l'Inspection générale des Finances, « les stratégies de réformes à l'étranger ». Ces trois études sont disponibles sur internet.

Après avoir présenté leurs conclusions, des compléments y seront apportés, tirés de mon livre de 2016 « *Républicains, osez !* » (qui devrait maintenant être titré « *Républicains en marche, osez !* »).

Après avoir présenté leurs conclusions, des compléments y seront apportés, tirés de mon livre de 2016 « *Républicains, osez !* » (qui devrait maintenant être titré « *Républicains en marche, osez !* »).

OCDE

« Les facteurs déterminants de la réussite des réformes structurelles (retraites, droit du travail, déréglementation du commerce) ».

L'OCDE a étudié vingt grandes réformes dans dix pays. Cinq de ces réformes ont échoué (dont le CIP – « SMIC-jeunes » de Balladur en 1994), cinq n'ont été que partiellement mises en œuvre et dix sont considérées comme réussies (dont celle des retraites de Fillon en 2003).

La principale cause des échecs ou demi-échecs, notamment le CIP de Balladur, les retraites en Italie et aux Etats-Unis, le commerce de détail en Allemagne, la déréglementation des loyers aux Pays-Bas et en Espagne, est l'absence de cohésion et de détermination du gouvernement. Par exemple le gouvernement Balladur de 1994 était divisé entre un ministre du Travail chiraquien et un ministre des Finances balladurien.

Le deuxième facteur déterminant pour la réussite d'une réforme est l'exis-

tence d'un mandat électoral. Il arrive qu'une réforme « furtive », comme celle des retraites du secteur privé mise en place par Balladur dans un décret d'août 1993, réussisse. Deux des dix réformes réussies étudiées par l'OCDE sont dans ce cas. Ce sont des réformes relativement mineures concernant la réglementation du commerce en Espagne et en Allemagne. Les autres réformes réussies avaient été annoncées lors de campagnes électorales.

Le troisième facteur est une communication efficace : les objectifs doivent être clairs, la réforme doit être précédée par une analyse faite par un organisme indépendant, la gestation doit être longue, particulièrement pour les réformes sur les retraites, qui n'ont d'effet positif qu'à long terme. Enfin les réformes doivent être mûres dans l'opinion. Des échecs antérieurs peuvent causer cette maturation, ce qui laisse un certain espoir aux Français pour la prochaine réforme des retraites, pour la sélection à l'entrée des universités, et peut-être même pour le SMIC- jeunes.

France Stratégie

« Réduction des dépenses publiques : les leçons de l'expérience ».

Entre 1990 et 2007, 17 pays ont réduit leurs dépenses publiques. La réduction moyenne a été de 7 % du PIB en cinq ans, six pays ayant même baissé de 10 % en cinq ans : Canada, Pays-Bas, Finlande, Irlande, Suède, Slovaquie.

Les principales réductions ont porté sur les rémunérations publiques, les prestations sociales, le logement.

Pour les réussir, France Stratégie fait les recommandations suivantes :

- Associer aux décisions des fonctionnaires et des consultants. L'avis des citoyens peut aussi être sollicité (par exemple les 100 000 propositions d'économies recueillies via Internet par le chancelier de l'échiquier anglais en 2010).
- Ne pas fixer a priori aux administrations des objectifs chiffrés, mais attendre leurs propositions ; puis tout décider et les annoncer ensemble.
- Agir vite.
- Eviter de faire en même temps d'autres réformes.
- Eviter de sanctuariser certains domaines. Les ministres et élus locaux acceptent plus facilement des baisses si tous leurs collègues sont concernés. Cependant certaines sanctuarisations sont parfois annoncées : au Royaume-Uni la santé publique et l'aide extérieure ; en Finlande la recherche ; au Canada la justice. Mais il faut éviter qu'il y en ait beaucoup.

Inspection générale des Finances

« Les stratégies de réformes à l'étranger ». 13 pays ont été étudiés, notamment avec l'assistance des ambassades de France dans ces pays.

La première stratégie est l'utilisation de la révolution numérique. L'automatisation des tâches administratives permet des réductions d'effectifs ; la qualité des services peut être améliorée (délais ; déplacements supprimés grâce à Internet) ; l'automatisation des tâches des administrations permet une plus grande délégation au secteur privé (bureaux de tabac, commerces, banques, notaires, etc) ; la plus grande transparence per-

met un contrôle plus précis par les citoyens, la comparaison des performances entre administrations locales (par exemple une comparaison du coût des différentes missions encore plus détaillée que celle des Argus des communes, départements et régions publiés par Contribuables associés) et donc une forme de concurrence stimulante entre elles.

L'Italie a été dynamique dans ce domaine numérique : les rémunérations des cadres publics et des consultants y sont publiées, comme les CV des dirigeants, les adresses email et numéros de téléphone de tous les agents, les taux d'absentéisme par administration, les indices de satisfaction des administrés. Les relevés de notes scolaires et les certificats de maladie sont communiqués par Internet. 60 000 « reti amici » (points de vente privés) y remplacent des administrations. L'Italie ne compte que 3,5 M de fonctionnaires.

Aux Pays-Bas il n'y a qu'un guichet électronique pour les entreprises. Les achats publics sont faits avec des catalogues et appels d'offre électroniques. Les plaintes des particuliers sont faites en ligne. Des dépenses standard par nature (écolier, santé, social, etc) permettent de comparer les performances des collectivités locales. Les Pays-Bas ne comptent que 850 000 fonctionnaires (soit l'équivalent de 3,3 M pour la France).

Au Royaume-Uni toutes les dépenses publiques de plus de 10 000 £ et les rémunérations des cadres sont publiées.

Au Danemark, une seule déclaration sociale. La comparaison des coûts entre régions et entre communes est pratiquée.

La deuxième stratégie est la décentralisation et la clarification des compétences des collectivités locales.

Aux Pays-Bas les communes ont une compétence exclusive sur les aides sociales, le logement, la sécurité, l'éducation, les transports, la santé, l'environnement, la culture.

Les services de l'État y sont répartis dans des agences (dont les comptes sont fiables car certifiés, et qui, comme les entreprises, utilisent une comptabilité analytique de leurs dépenses). Ils ont un opérateur unique de paie (hors fonctionnaires de Défense).

Au Danemark, tout le social est de la responsabilité des communes, la santé aux régions. Les comtés ont été supprimés.

Une troisième stratégie est l'alignement du public et du privé (retraites ; droit du travail ; relations avec les administrés).

Une quatrième stratégie est la baisse du nombre de fonctionnaires.

Pays-Bas : - 20 %

Finlande : - 15 %

Royaume-Uni : - 10 %

Canada : - 19 % au niveau fédéral.

Les secteurs les plus affectés : conception, fonctions supports, contrôle, logement, affaires étrangères, social.

Aux Pays-Bas des objectifs de réduction chiffrés sont donnés pour quatre ans à chaque ministère. Les montants des crédits de formation affectés aux différentes administrations y dépendent de la mobilité de leurs agents. Dans la plupart des pays, il y a peu de personnel à statut : en Suède, 10 % des effectifs ; en Italie, 15 % ; au Royaume-Uni, 9 %.

Une cinquième stratégie est la baisse des dépenses sociales

Aux Pays-Bas la franchise annuelle des soins de santé a été augmentée, comme le ticket modérateur des visites médicales ; les loyers des HLM ont été augmentés ; les indemnités de chômage et la durée d'indemnisation ont été réduites ; des bourses pour étudiants ont été remplacées par des prêts ; l'âge de départ à la retraite sera porté à 66 ans en 2020.

De même en Allemagne l'âge de départ à la retraite, les remboursements d'assurance- santé, les indemnités de chômage ont été changés.

Au Danemark les allocations d'État aux chômeurs varient suivant l'efficacité des communes pour le remplacement des chômeurs.

Quelques leçons supplémentaires pour la France

Quand on compare les finances publiques de la France à celles de son principal concurrent, l'Allemagne, on constate que les charges fiscales et sociales sur les entreprises françaises sont supérieures de 8 à 9% du PIB à celles des entreprises allemandes (41 % des salaires pour les cotisations patronales, au lieu de 20 % en Allemagne ; de nombreux impôts sur les entreprises n'existent pas en Allemagne – taxe professionnelle, apprentissage, salaires- ou sont à un taux plus faible – taxe foncière, impôt sur les bénéfices des sociétés).

Cet excédent de charges sur les entreprises est dû à des dépenses publiques françaises plus élevées : + 5,6 % du PIB pour les rémunérations publiques ; + 6,5 % pour les prestations sociales (retraites 3%, chômage 1,3%) ; + 1,5 % pour le logement ; + 0,7 % pour la culture.

Pour s'approcher de la « convergence » avec l'Allemagne prônée par nos dirigeants politiques, il faudrait réduire fortement le nombre de nos fonctionnaires : nous en avons 3M de plus que l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, à population comparable. Un gel des embauches publiques, qui sont de 440 000 par an, serait nécessaire. Ce fut la première décision de Margaret Thatcher après son élection comme Premier ministre. L'Italie l'a pratiqué pendant trois ans, avec quelques dérogations autorisées par le ministre de la fonction publique, décisionnaire (ce qui freinait les envies d'embauches de ses collègues).

La baisse du nombre de fonctionnaires favorise les créations d'emplois dans le secteur privé, comme l'a constaté le Royaume-Uni entre 2010 et 2015 : 500 000 fonctionnaires de moins et 2 000 000 emplois privés de plus. Pour diminuer les dépenses sociales, le gouvernement Cameron a instauré un plafond d'allocations par ménage (500 £ par semaine) et mis les allocations familiales sous condition de ressources.

Comme le propose Contribuables associés, on pourrait réduire les dépenses publiques notamment pour le logement, la politique de la ville, les aides à l'emploi, l'écologie, le financement des syndicats. Un meilleur contrôle des dépenses pourrait être assuré si un véritable référendum d'initiative populaire était possible et si la Cour des comptes dépendait du Parlement comme au Royaume-Uni. La vente des HLM, comme au Royaume-Uni ou en Allemagne, procurerait des recettes.

Des réformes importantes ne seront possibles en France que si nos syndicats perdent leurs moyens de les bloquer, et donc si notre législation sur le droit de grève est alignée sur celle de nos voisins : vote des grèves à bulletins secrets ; interdiction des grèves de solidarité ou politiques ; un véritable service minimum pour les services publics ; la suppression de l'irresponsabilité des syndicats en cas de grève illégale.

« Notre pays est mûr pour de grandes réformes » dit Alain Juppé. C'est en effet ce que disent aux sondeurs 69 % des Français. Alain Juppé ajoute : « Nous avons tout essayé sauf ce qui marche partout ailleurs ». Effectivement un vote populaire sur un programme clair, un gouvernement uni et déterminé, l'absence de budgets « sanctuarisés », la rapidité de la mise en œuvre et l'absence de retour en arrière, une réglementation précise du droit de grève sont des conditions nécessaires du succès.

Dans la course entre les nations, si la France pratiquait ce qui a marché à l'étranger elle ne serait plus le « cheval avec un jockey obèse » (Xavier Fontanet, ancien président d'Essilor).

« Accélérer le mouvement vers la nation européenne : la fausse bonne solution »



par Charles Gave

L'un des lecteurs de L'IDL m'a posé une question toute simple.

Pourquoi êtes-vous certain que notre tout nouveau Président va échouer ?

Commençons par le commencement : Je ne souhaite pas que le nouveau Président échoue. Je souhaite qu'il réussisse. Comme les lecteurs le savent, j'ai mal à la France depuis trop longtemps pour me réjouir du fait qu'elle tomberait encore plus bas.

Qui plus est, souhaiter que les autres échouent est un sentiment bas. Certes,

je connais la vieille plaisanterie qui dit que « ce n'est pas tout de réussir dans la vie, encore faut-il que vos amis échouent » mais j'essaie toujours de lutter contre ce que les Allemands appellent la « schadenfreude », ou joie mauvaise qui vous envahit quand l'un de vos amis se casse la figure. Donc, non seulement je ne le souhaite pas, mais j'aurais honte de le souhaiter...

En fait, quand j'essaie de comprendre pourquoi je pense que tout cela va mal se terminer, je me rends compte que je pense tout simplement qu'il ne peut pas réussir. A l'impossible nul n'est tenu, dit le vieux proverbe français, et je vais donc essayer de montrer dans ce papier que notre Président, compte tenu des contraintes qu'il a accepté, ne peut que continuer à glisser sur la pente qui fut fatale à tous ses prédécesseurs. Il nous faut donc, avant toutes choses, comprendre la -ou les- raisons qui ont fait que Mitterrand, Chirac, Sarkozy, Hollande... qui n'étaient pas tous sots ou incompetents, se sont cependant tous cassé la figure.

Voici mon explication et si les idiots de changent jamais d'avis, je dois être particulièrement demeuré, puisque c'est ce que j'écrivais dans « Des lions menés par des ânes » en 2002.

La France indiscutablement est une nation, sans doute l'une des plus anciennes au monde. Or une nation, comme le disait Renan : « C'est une volonté de vivre ensemble ». Cette volonté de vivre ensemble a engendré une institution à qui les Français ont délégué, au travers des âges, ce qu'il est convenu d'appeler le « monopole de la violence légitime ». D'abord ce fut la Royauté, d'où commença à émerger un embryon d'Etat à peu près à l'époque de Philippe Le Bel. Cet Etat ne fit que se renforcer au fil des siècles pour devenir autonome en rompant sa relation avec la Royauté à la fin du XVIII^{me} siècle.

Pour exercer ses fonctions et payer ceux qui sont à son service, cet Etat doit prélever des impôts et ces ponctions s'opèrent par l'intermédiaire d'une monnaie nationale que notre Etat émet et contrôle.

Et cette monnaie va être en quelque sorte « l'image en creux » de la volonté de vivre ensemble de la population.

Beaucoup de mes amis, libéraux ou non libéraux me font remarquer qu'en ce qui concerne notre pays, l'Etat a préexisté à la nation et qu'en quelque sorte, la France est une création de son Etat, ce qui est en partie vrai.

Ce ne fut pas le cas de l'Allemagne, de l'Italie, voire de l'Espagne où la Nation a précédé l'Etat.

De ce fait, la France est d'une extraordinaire diversité, l'Etat ayant aggloméré des populations fort différentes. Ce qui n'a aucune importance : Est Français, d'après Renan, celui qui veut l'être, même si à l'origine, on les a un peu forcés à le devenir...

Ce qui nous amène à l'une des caractéristiques un peu surprenante de notre pays.

Pour de nombreuses raisons qu'il n'est pas besoin d'évoquer ici, une part importante de la population française cherche à être employée dans les services de cet Etat.

Cette réalité ne m'inspire qu'un seul commentaire : si c'est le prix à payer pour que cette volonté de vivre ensemble perdure, je n'ai rien à dire.

Il n'en reste pas moins que ces fonctionnaires doivent être payés par l'impôt (ou par les emprunts qui ne sont que des impôts différés comme chacun le sait).

Or dans un pays, il existe deux sous-groupes composés : ceux qui travaillent dans le secteur public ou para public et ceux- là seront payés par les impôts qui sont prélevés sur la deuxième partie de la population c'est à dire ceux qui travaillent dans le secteur marchand que l'on a coutume d'appeler le secteur privé.

Et donc, ceux qui supportent le coût du secteur public sont ceux qui travaillent dans le secteur privé et seulement ceux-là.

Pour faire simple, l'Etat ne peut pas prélever des impôts sur lui-même.

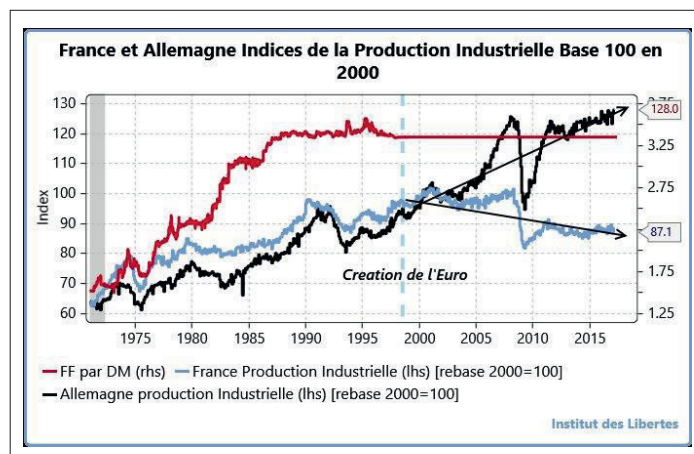
Tout impôt de ce fait est prélevé sur le secteur privé et seulement sur le secteur privé (et en fin de parcours, sur le consommateur). En rappelant cette vérité éternelle, je ne porte AUCUN jugement de valeur sur la nature du travail fourni par les uns et par les autres. Moralement, on peut tout à fait défendre l'idée que le travail d'un médecin à l'hôpital a plus de valeur pour la société que celui fourni par un médecin exerçant son activité dans le secteur privé-ou défendre l'opinion contraire. Il ne s'agit que d'opinions.

Ce qui m'amène au monde des chiffres.

En France, nous avons 70 % de fonctionnaires de plus par 100000 habitants que les Allemands (source OECD)

Il s'agit-là d'une réalité factuelle. Comme je viens de le rappeler, ces fonctionnaires sont payés par des prélèvements effectués sur ceux qui travaillent dans le secteur privé. Et donc l'Etat Français a des coûts supérieurs à ceux de l'Etat Allemand, que l'on peut chiffrer à environ 10 points de PIB, ce qui est un autre fait. L'Etat Allemand représente à peu près 46 % du PIB allemand alors que notre Etat se rapproche des 57 % du PIB français. Ce qui fait que toute société française en concurrence avec une société outre Rhin va souffrir d'un handicap de compétitivité puisque sa rentabilité sera inférieure après impôts à celle de sa concurrente allemande.

Pour compenser ce déficit structurel de compétitivité sans plomber le secteur privé, il faut simplement que les fonctionnaires français soient moins payés que les fonctionnaires allemands au travers du temps, ce qui implique que le Franc Français baisse structurellement vis-à-vis du DM, et c'est ce qui s'est produit pendant des décennies, comme en fait foi le graphique suivant.



De 1970 à 2000, la variable d'ajustement fut le taux de change entre le franc et le DM, et le DM passa de 1.25 FF /dm à 3.3 FF/dm tandis que la

croissance économique en France était au moins aussi forte en France qu'en Allemagne.

En 2000, « on » a bloqué le taux de change, les sociétés françaises cessent rapidement d'être concurrentielles, la variable d'ajustement devient la croissance qui accélère en Allemagne et qui s'effondre en France, ce qui entraîne hausse du chômage et déficits budgétaires chez nous et le contraire chez les allemands... Pour faire court, le taux de change fixe subventionne les entreprises allemandes et pénalise les entreprises françaises puisque le coût du super siège social « Etat » est supérieur en France à ce qu'il est en Allemagne. Et c'est de ça que nous crevons.

Conclusion

TOUS les Présidents de la République depuis monsieur Mitterrand ont eu comme projet de créer de toutes pièces une Nation Européenne, alors qu'il n'y a pas de volonté de vivre ensemble en Europe, ce qui veut dire que l'Europe n'est pas une Nation.

Il s'agit-là d'une immense erreur conceptuelle de la part d'une classe dirigeante obsédée par l'Allemagne, comparable un peu à la Ligne Maginot dans les années 30 que les mêmes élites, Pétain en premier, soutinrent jusqu'à ce que les allemands entrent dans Paris (de Gaulle y était opposé). Or monsieur Macron, le poulain sélectionné par cette même élite veut accélérer le mouvement vers la Nation Européenne, ce qui ne va faire qu'aggraver les choses. Faire plus de quelque chose qui ne marche pas, c'est ce que fit le communisme pendant un siècle, et chacun en a constaté les résultats heureux.

Pour arriver à ses fins, notre Président va devoir virer environ 40 % des fonctionnaires français ou bien faire baisser leurs salaires et ceux du secteur privé, ce qui a déjà été essayé en Grèce depuis quelques années ou en France en 1934 avec monsieur Laval. Ou alors, les allemands devront transférer aux autorités françaises le montant de la subvention qu'ils touchent grâce au taux de change, ce qui est inenvisageable, même si l'on présente cela comme une contribution à la Défense de l'Allemagne. Enfin, si l'on baisse le salaire du français compétent et travailleur, il ira se faire embaucher ailleurs, en Allemagne ou à Hong-Kong par exemple et ne restera pas chez nous que les mauvais, ce qui ne va pas favoriser la croissance... Dans le premier cas, notre volonté de vivre ensemble va exploser. Dans le second, nous allons devenir comme le Sud de l'Italie. Nous irons quémander des subventions ou des emplois en Allemagne comme les Napolitains le font à Milan et la seule industrie de croissance sera la corruption. A mon avis, il n'y a pas, et il ne peut pas y avoir de solution intermédiaire, et monsieur Macron va donc échouer, comme tout le monde avant lui. La réalité est toute simple et c'est cette réalité que le nouveau Président refuse de considérer. Cette réalité, la voici et elle n'a pas changé depuis 17 ans :

1. On peut avoir 70 % de fonctionnaires de plus que l'Allemagne
2. On peut avoir un taux de change fixe avec l'Allemagne
3. On ne peut pas avoir les deux à la fois.

Jamais je n'ai plus souhaité avoir tort.

Article paru le 22 mai sur <http://institutdeslibertes.org/les-chances-de-reussite-de-monsieur-macron/>

Pour ceux qui veulent en savoir plus : <http://institutdeslibertes.org/pour-quoi-et-comment-leuro-detruit-leurope/>

« La voie de la prospérité : libérer les incitations productives »

par Pascal Salin



Les décisions de politique économique sont trop souvent inspirées par une approche parcellaire et superficielle des problèmes, si ce n'est, bien sûr, par des motivations démagogiques. En outre l'horizon politique étant très court (à savoir celui de la prochaine élection), les politiciens se préoccupent essentiellement des effets à court terme et apparents de leurs décisions.

Mais pour véritablement résoudre un problème il faut en connaître les causes. C'est pourquoi nous commencerons par analyser la situation actuelle en s'inspirant de la théorie économique qui nous semble la plus apte à comprendre le fonctionnement des sociétés humaines, à savoir celle qui met l'accent sur les comportements individuels (en particulier ce qu'on appelle « l'école autrichienne »). Ceci nous permettra d'avoir une évaluation correcte des décisions prises par le nouveau pouvoir en France.

I- Justifications théoriques de l'évaluation des politiques actuelles :

Permettre aux Français de sortir de la situation grave dans laquelle ils se trouvent depuis des décennies (faible croissance, chômage élevé) est une exigence prioritaire. Il est certain que, contrairement à la vulgate keynésienne qui imprègne trop souvent les esprits, le problème ne vient pas d'une insuffisance de demande (ne serait-ce que pour la bonne raison qu'il existe une demande mondiale pratiquement illimitée pour les producteurs français). C'est pourquoi on est certain de ne pas réussir si l'on préconise, par exemple, d'augmenter les dépenses publiques, d'essayer de provoquer une variation positive de la balance commerciale ou de stimuler la consommation des ménages.

En ce qui concerne cette dernière préconisation on justifie souvent une baisse de l'impôt sur le revenu par ses conséquences positives sur la consommation, mais on ajoute également l'idée – également inspirée par la vulgate keynésienne – que la propension à consommer des individus à revenus modestes est plus forte que celle des titulaires de revenus plus élevés, ce qui justifierait de donner la priorité à l'allègement de la fiscalité sur les bas revenus. Or, en voulant favoriser la consommation aux dépens de l'épargne, on freine l'accumulation de capital et on réduit donc les possibilités de croissance. Il est par ailleurs absurde de penser que l'on peut améliorer le sort des titulaires de revenus faibles en punissant par une fiscalité élevée l'accumulation de capital et les titulaires de revenus élevés car tous sont complémentaires dans les processus de production. L'une des causes essentielles de la situation française actuelle vient précisément du fait que l'on punit l'accumulation de capital et les efforts de ceux qui sont les plus talentueux et les plus innovateurs.

De manière générale, il est surprenant, d'une part, qu'il existe depuis longtemps un grand nombre de personnes qui voudraient travailler, mais qui ne trouvent pas d'emplois et, d'autre part, un pays dont les habitants sont pour la plupart très bien éduqués et capables de faire des efforts de travail et d'innovation, alors qu'on se trouve en situation de quasi-stagnation. Il ne peut y avoir qu'une explication à cela, à savoir qu'il existe des

obstacles qui empêchent les Français d'exercer au mieux leurs capacités productives. Or, il ne peut exister que deux sortes d'obstacles, les excès de réglementations et les excès de fiscalité.

En ce qui concerne la fiscalité, la réforme à faire ne consiste donc pas à rechercher les moyens de relancer la demande globale, mais les moyens de restaurer les incitations productives (incitations à travailler, à faire des efforts, à épargner, à investir, à innover, à prendre des risques, etc.). De ce point de vue il est particulièrement important de diminuer la surtaxation du capital - qui est une caractéristique du système fiscal français - et de diminuer ou même de supprimer la progressivité de l'impôt sur le revenu.

La baisse de l'impôt sur le revenu a un double mérite : elle joue un rôle important pour la relance économique (en restaurant les incitations productives) et elle est appréciée des électeurs. De ce dernier point de vue, on se trouve en France dans une situation un peu particulière, puisque plus de 50% des ménages ont été dispensés du paiement de l'impôt sur le revenu. Il en résulte qu'ils considèrent que l'Etat est gratuit et que l'on peut donc continuellement augmenter les dépenses publiques. Mais ils ne se rendent pas compte qu'ils paient en fait des impôts, même s'ils n'ont pas à faire eux-mêmes un chèque à l'administration fiscale. Cela résulte, en particulier, de l'existence de la TVA (qui est, contrairement à ce que l'on dit, un impôt sur les revenus des facteurs de production et non un impôt sur la consommation) ou de la CSG et des cotisations sociales. Il serait plus sain de faire payer directement par les contribuables aussi bien la CSG et les cotisations sociales que l'impôt sur le revenu, en leur versant, bien sûr, un revenu plus élevé pour un montant correspondant à ce qu'on mettrait ainsi directement à leur charge.

Soulignons par ailleurs qu'il ne faut pas se contenter de démarches quantitatives et comptables (par exemple pour évaluer le déficit public). Cela donne une apparence de rigueur scientifique, mais cela ne tient pas compte de l'essentiel, précisément de ce qui devrait être l'objectif des décisions publiques : améliorer les incitations productives et, plus généralement, permettre aux individus de réaliser leurs projets au mieux. Il y a ainsi un paradoxe : l'approche quantitative donne le sentiment de résultats certains, ce qui n'est en fait pas le cas (comme l'a montré, par exemple, ce qu'on appelle l'effet Laffer : pour apprécier les conséquences d'une variation des taux d'impôts sur les recettes publiques, il ne suffit pas d'effectuer une approche comptable, mais il faut tenir compte des changements ainsi provoqués dans les incitations productives)); par contre une approche qualitative ne permet pas de quantifier les résultats, mais elle donne une certitude, à savoir que l'on agit dans la bonne direction. Tel est le cas, en particulier, si l'on rétablit la concurrence en supprimant les monopoles publics : on est sûr qu'il y aura un gain, mais on ne peut pas l'évaluer à l'avance.

II- Ce qu'il faudrait faire et ce qui a été fait depuis mai 2017 :

Examinons successivement ce qui concerne la fiscalité et ce qui concerne les réglementations, puisqu'il s'agit là des deux types d'obstacles à l'activité économique.

1-Fiscalité et prélèvements obligatoires

a)- Ce qu'il faudrait faire :

Soulignons tout d'abord qu'il faut éviter d'adopter une vision superficielle de la vie économique, dont voici deux exemples que l'on rencontre souvent :

- On constate que le chômage frappe particulièrement les personnes à revenu faible et on en tire la conclusion que la priorité doit être donnée à l'allègement de la fiscalité de ces personnes ou de leurs employeurs. C'est ce qu'ont fait tous les gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche (peut-être d'ailleurs avec, en outre, une arrière-pensée démago-

gique). Or on voit bien que cela n'a rien arrangé, comme on pouvait le prévoir à partir d'une approche de théorie économique correcte.

On part de la constatation évidente selon laquelle ce sont les entreprises qui créent de la richesse et on en tire la conclusion qu'il faut alléger la fiscalité des entreprises. Or, contrairement à la pratique habituelle, on ne devrait pas distinguer la fiscalité des entreprises et celle des ménages. L'entreprise ne paie pas d'impôts¹. Ce sont les individus, coordonnés entre eux, par exemple au sein d'une entreprise, qui créent les richesses (en fonction, bien sûr, de leurs incitations). Supprimer l'impôt sur les sociétés serait, de ce point de vue, parfaitement justifié (afin de supprimer des illusions fiscales), mais diminuer l'impôt sur les sociétés n'est pas une priorité car on ne sait pas quelles incitations en seraient améliorées. On justifie par ailleurs souvent la diminution des prélèvements obligatoires censés être payés par les entreprises en se référant à ce que je suis tenté d'appeler, pour ma part, le « mythe de la compétitivité ». L'idée courante consiste en effet à penser qu'en diminuant des prélèvements obligatoires, on permettra aux entreprises françaises de diminuer leurs coûts, ce qui devrait permettre une augmentation des exportations et une diminution des importations, donc une variation positive du solde de la balance commerciale. Or, la domination des préjugés d'inspiration keynésienne conduit à penser qu'il y aurait là une augmentation de la demande globale permettant un effet de relance économique. Or ce raisonnement est erroné pour plusieurs raisons qu'il serait trop long d'exposer ici en détail. Nous avons déjà souligné qu'il fallait se focaliser sur les incitations productives et non sur la demande globale. Par ailleurs, la compétitivité est un concept relatif et non un concept global (il est erroné de dire, par exemple, que la France est plus ou moins compétitive : certaines de ses entreprises sont compétitives dans certaines activités parce que certaines ne le sont pas dans d'autres activités, comme l'explique bien la théorie de la spécialisation). Le solde de la balance commerciale ne s'explique pas par cette prétendue compétitivité globale, mais par les choix des individus concernant l'arbitrage entre le présent et le futur, un excédent commercial correspondant à un transfert d'épargne vers l'extérieur².

Je considère pour ma part que la priorité devrait être donnée à la baisse des prélèvements obligatoires payés par les ménages. En effet, une entreprise peut répercuter sur autrui le montant de l'impôt payé, tandis qu'un particulier supporte lui-même les impôts qu'il paie. Si la croissance est faible en France c'est parce que la fiscalité détruit les incitations productives, c'est-à-dire les incitations à travailler, à entreprendre, à innover, à épargner ou à investir. Ce sont ces incitations qu'il convient de restaurer. Pour cela il convient de repérer les impôts qui sont particulièrement désincitatifs. Sans conteste, la progressivité de l'impôt sur le revenu a une responsabilité majeure de ce point de vue. Elle punit ceux qui font le plus d'efforts, ceux qui sont les plus prêts à prendre des risques, ceux qui sont les plus talentueux et productifs. C'est en grande partie à la progressivité de l'impôt sur le revenu (mais aussi à la progressivité des droits de succession) que l'on doit l'exil très regrettable de certains des Français les plus aptes à créer des richesses.

Or, cette destruction des incitations productives des personnes potentiellement les plus productives a des effets négatifs pour toute la population : il est vain d'espérer avoir des salariés bien rémunérés si l'on punit l'accumulation de capital et les titulaires de revenus élevés. Par démagogie les gouvernements précédents ont donné des avantages fiscaux aux bas revenus et spolié les revenus plus élevés sans voir que les individus sont complémentaires et qu'on nuit aux titulaires de bas revenus en punissant les autres. La priorité doit donc être donnée à une baisse considérable ou même à la suppression totale de la progressivité de l'impôt sur le revenu. Mais il serait également souhaitable de supprimer la progressivité de l'impôt partout où elle existe, par exemple pour la taxe sur les salaires

1 - Tel est d'ailleurs l'intitulé d'un chapitre de notre ouvrage, *La tyrannie fiscale* (Paris, Odile Jacob, 2014)

2 - On peut se reporter à ce sujet à notre ouvrage, *Les systèmes monétaires – Des besoins individuels aux réalités internationales*, (Paris, Odile Jacob, 2015)

(cette progressivité incitant d'ailleurs les employeurs à limiter la hausse des salaires qu'ils paient).

Ce qu'il faudrait donc faire :

- Diminuer ou même supprimer (par l'instauration d'une «flat tax») la progressivité de l'impôt sur le revenu et celle des autres impôts. Cela serait une réforme libérale et une réforme efficace (elle est justifiée moralement car il n'y a aucune justification à la progressivité des impôts qui est le pur produit des processus politiques) et elle est efficace (car ce qui est moral est efficace).
- Supprimer l'ISF et les droits de succession. C'est une exigence morale, mais également une exigence économique pour inciter à l'accumulation de capital et donc favoriser la croissance.
- Remplacer l'impôt sur le revenu par l'impôt sur la dépense globale en permettant aux contribuables de déduire de l'assiette actuelle de l'impôt sur le revenu la partie de leur revenu qui est épargnée et non consommée.
- Autoriser la concurrence pour l'assurance-maladie. Dans le système monopolistique actuel, on paie des cotisations d'autant plus élevées que l'on reçoit un revenu plus élevé, ce qui diminue les incitations productives, alors que dans un système concurrentiel - où les cotisations sont fonction des risques et non des revenus - on est incité à produire plus pour avoir une meilleure couverture assurantielle.
- Passer de la retraite par répartition à la retraite par capitalisation, ce qui accroît la responsabilité individuelle et favorise la restauration des incitations productives

b)- Ce qu'a fait ou ce que propose Emmanuel Macron :

- Fiscalité du capital :

Comme cela est bien connu, Emmanuel Macron ne compte pas supprimer l'ISF, contrairement à ce qui avait été proposé par plusieurs des candidats à la primaire de la droite et du centre lors des dernières élections présidentielles. Mais il transforme l'ISF en ISF immobilier puisque cet impôt ne frappera plus les patrimoines financiers, mais seulement les patrimoines immobiliers. La justification qui est donnée à cette réforme consiste à dire qu'il faut favoriser les «investissements productifs», mais pas la «rente immobilière». Cette justification est stupide, il ne faut pas hésiter à le dire. En effet, le but ultime de toute activité productive est de créer des satisfactions et de ce point de vue il est absurde de dire que le capital immobilier n'est pas productif : il produit des satisfactions, qui sont d'ailleurs essentielles pour tous les individus. Comme l'avait si remarquablement compris et expliqué Frédéric Bastiat l'important n'est pas de produire (c'est-à-dire d'utiliser des facteurs de production), mais de produire ce qui est désiré. Il est par ailleurs dénué de sens de parler de «rente immobilière» car les satisfactions que l'on tire de l'usage d'un bien immobilier ne constituent pas une rente, mais le rendement de l'effort d'épargne précédemment effectué dans ce but (comme cela est le cas pour tout capital). N'ayant pas compris ces évidences, Emmanuel Macron peut donc être considéré comme un très mauvais économiste (ce qui ne l'a pas empêché d'être ministre de l'économie...) et on peut faire l'hypothèse qu'il n'a malheureusement jamais lu ou jamais compris les œuvres de Frédéric Bastiat. Certes, on doit tout de même considérer que la suppression de l'ISF pour les placements financiers est une mesure qui va dans la bonne direction, mais il est regrettable que la suppression pure et simple de l'ISF n'ait pas plutôt été décidée.

De manière similaire on peut considérer comme souhaitable l'adoption d'une taxe forfaitaire de 30% sur les revenus des placements financiers, ce qui réduit la taux d'imposition pour les titulaires de revenus élevés et ce qui les incite donc à épargner davantage. Mais on peut regretter que le

pouvoir actuel n'ait pas plutôt décidé de réduire ou même de supprimer la progressivité de l'impôt pour tous les types de revenus.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'assurance-vie, la taxation des plus-values de rachat (pour les contrats de plus de 8 ans) est actuellement de 23%, mais elle risque de passer à 30% pour les gros portefeuilles par application de ce taux forfaitaire. Il y a aussi un risque d'augmentation du taux sur les plus-values en cas de vente de PME par les créateurs d'entreprise (ce taux étant actuellement de 22 à 26%).

En ce qui concerne plus spécifiquement le capital immobilier, on peut regretter que la taxe forfaitaire de 30% ne soit pas appliquée également aux revenus fonciers, probablement parce qu'on considère, comme cela est le cas pour l'ISF, que les investissements immobiliers ne sont pas «productifs».

Dans le domaine de l'immobilier on ne peut évidemment pas oublier l'une des mesures-phare d'Emmanuel Macron, défendue lors de sa campagne électorale, à savoir l'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables. On pourrait être tenté d'y voir là, contrairement aux mesures analysées ci-dessus, une mesure favorable à l'immobilier. Mais le risque existe évidemment que les collectivités locales ainsi privées de ressources importantes ne soient incitées à trouver une compensation dans l'augmentation des taxes foncières, ce qui constituerait une destruction supplémentaire des incitations à investir dans le capital immobilier. En réalité il faut voir dans cette réforme d'une part un souci d'ordre démagogique (en favorisant 80% d'électeurs), mais sans doute aussi l'idée implicite que cela augmente le pouvoir d'achat des personnes à revenu faible ou moyen, ce qui favoriserait une relance de la consommation, conformément aux préjugés keynésiens que nous avons dénoncés précédemment.

En ce qui concerne le domaine de l'immobilier il convient enfin de rappeler qu'il a été décidé de diminuer les APL (aides personnalisées au logement) de 5€ par mois, ce qui correspond à une mesure très modeste de réduction des dépenses publiques; mais Emmanuel Macron demande aux propriétaires de diminuer les loyers de 5€ par mois du fait de la diminution des APL.

En fait, ce qui serait souhaitable serait de libéraliser le secteur du logement et de ne pas le surcharger fiscalement, ce qui ne correspond évidemment en rien à la politique actuelle.

- Impôt sur le revenu :

Aucune réduction de la progressivité de l'impôt n'a été décidée (en-dehors de la taxe forfaitaire sur les revenus du capital financier, déjà citée). Il y a là encore une illustration du fait qu'Emmanuel Macron n'est pas libéral et qu'il est un mauvais économiste.

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est repoussé d'un an, mais le gouvernement ne renonce pas à ce projet. Or, il est dangereux car une telle réforme augmenterait l'illusion de la gratuité et faciliterait potentiellement l'augmentation de l'impôt sur le revenu (qui pourrait même alors être présenté comme un impôt sur les entreprises...). De manière générale, au lieu de généraliser les prélèvements à la source - déjà nombreux - il conviendrait au contraire de les supprimer en totalité et de verser aux salariés ce que l'on peut appeler le «salaire complet» quitte à eux de payer directement leurs cotisations. Cette réforme importante - souvent réclamée par Axel Arnoux - ne coûterait rien à l'Etat, et il est regrettable qu'aucun gouvernement n'ait jusqu'ici pensé à la mettre en œuvre.

- Cotisations sociales et CSG :

La suppression des cotisations chômage et maladie des salariés faisait également partie des mesures principales du programme électoral d'Emmanuel Macron. Elle représenterait 3,15 % des salaires (mais en fait seulement 2,2 % seront supprimés en janvier 2018, puis 0,95% en octobre). Mais en compensation il y aura une augmentation de 1,7 % de la CSG

(dès le 1er janvier 2018, de telle sorte que l'Etat recevra même peut-être plus en 2018). Cela conduit à faire financer par les autres le chômage et la maladie des salariés, par exemple par les retraités et les titulaires de revenus du capital (alors que le capital n'a pas besoin d'assurance-maladie et d'assurance-chômage !). Il s'agit donc là non pas d'une mesure de réduction des prélèvements obligatoires – pourtant tellement nécessaire et souhaitable – mais d'une politique de redistribution supplémentaire, totalement antilibérale.

- Autres mesures fiscales :

Emmanuel Macron a préconisé une baisse de l'impôt sur les sociétés – comme le faisait François Fillon – mais celle-ci n'a pas encore été décidée. Comme nous l'avons souligné, même si une telle réforme est souhaitable, elle ne doit pas constituer une priorité de la politique fiscale.

Par ailleurs le RSI devrait être remplacé par le régime général de l'assurance-maladie (au lieu de décider un système concurrentiel).

En définitive la diminution de l'ISF sur les patrimoines financiers et le taux forfaitaire pour les revenus du capital constituent des réformes qui vont dans la bonne direction, mais dans l'ensemble la politique fiscale de l'actuel gouvernement n'a rien à voir avec la grande réforme fiscale qui serait indispensable à la fois sur le plan moral et sur le plan économique et elle introduit par ailleurs des discriminations contestables.

2- Réglementations :

Une loi concernant la déréglementation³ serait envisagée pour le printemps 2018, mais on n'en connaît pas le contenu. Le seul domaine où des décisions ont été prises pour le moment est celui du marché du travail.

Ce qu'il faudrait faire pour le marché du travail :

Il existe un cercle vicieux de la protection des salariés et du chômage, résultant peut-être de l'idée marxiste de l'exploitation du salarié par l'employeur. La prétendue protection des salariés, par son caractère excessif, diminue les incitations des employeurs à embaucher, d'où augmentation du chômage et nouvelles protections des salariés.

Il y a chômage non pas parce qu'on licencie, mais parce qu'on est peu incité à créer des emplois. Dans une économie en plein-emploi le licenciement n'est pas dramatique (et le salarié n'a pas besoin d'être protégé). Ainsi aux Etats-Unis au début des années 2000, alors que le taux de chômage était très faible, les employeurs faisaient de grands efforts pour garder leurs salariés (par exemple en mettant une auto à leur disposition).

C'est d'ailleurs le même cercle vicieux que l'on trouve, par exemple, dans l'immobilier : les gouvernements partent de l'idée que les propriétaires exploitent les locataires et qu'il faut protéger ces derniers, d'où une réglementation lourde, complexe et changeante qui décourage les propriétaires et réduit donc l'offre de logements à louer.

Pour l'emploi il faudrait la liberté contractuelle et donc la liberté de licenciement (par exemple en abandonnant la notion d'une « cause réelle et sérieuse », appréciée arbitrairement par les juges). Si un employeur et un salarié ne s'entendent pas bien il n'est pas besoin de rechercher qui a tort – c'est un jugement de valeur arbitraire – mais d'accepter la fin du contrat, ce qui serait bénéfique pour celui qui la demande : ainsi la productivité d'une entreprise est diminuée par le fait qu'un employeur est obligé de garder un salarié qui ne convient pas, que l'employeur ait raison ou tort (c'est son jugement subjectif).

Il faudrait reconnaître qu'il existe par principe une symétrie de pouvoir du

salarié et de l'employeur⁴. Or, du fait de l'orientation asymétrique du Droit du travail, le salarié peut facilement « licencier » son employeur, mais l'inverse – licenciement du travailleur par l'employeur – n'est pas vrai. Ainsi, pourquoi impose-t-on des indemnités de licenciement en faveur des salariés, mais le salarié n'a pas à payer une indemnité à l'employeur qu'il « licencie ».

Concrètement on devrait souhaiter en particulier les caractéristiques suivantes pour le fonctionnement du marché du travail :

- Liberté contractuelle et absence d'obligation de recours à des syndicats (les syndicats n'existant, au niveau de l'entreprise, que dans la mesure où ils seraient souhaités par les parties concernées)
- Pas de distinction légale des CDD et des CDI .La solution ne réside pas cependant dans l'instauration d'un contrat de travail unique, comme cela est souvent invoqué, car un contrat d'origine légale peut être mal conçu; la solution est évidemment la liberté contractuelle.
- Pas de durée légale du travail dans la semaine ou dans la vie (liberté de l'âge de la retraite)

Ce qui a été fait ou prévu :

Compte tenu de ce que nous venons de voir, on peut dire que certaines des réformes du Droit du travail contenues dans les ordonnances de septembre 2017 vont dans le bon sens, en particulier les suivantes :

- Le recours moins fréquent aux syndicats pour les négociations dans les PME; les accords en entreprise deviennent un peu plus importants par rapport aux accords de branche; la diminution du nombre de comités dans les entreprises.
- Le licenciement économique apprécié au niveau national et non international (mais son opportunité ne devrait absolument pas être évaluée par des observateurs et des juges extérieurs à l'entreprise : c'est le rôle de l'entrepreneur et son appréciation des situations qui sont en cause)
- Le plafonnement des indemnités prud'hommales (sauf cas de discrimination et d'atteinte aux droits des salariés); mais il y a par ailleurs une augmentation très contestable de 25 % des indemnités de licenciement
- La diminution des emplois aidés

Mais on doit déplorer que certaines réformes fondamentales n'aient pas été décidées, par exemple les suivantes :

- La suppression des 35 heures et de l'âge légal de la retraite
- La suppression des prud'hommes (et donc de la structure paritaire syndicale en charge des décisions de justice)
- La suppression des mesures excessives qui prétendent protéger les salariés, par exemple le compte pénibilité (pour lequel on se contente de diminuer le nombre de critères de pénibilité) et les mesures d'accessibilité aux handicapés dans les organisations recevant du public
- Dans le domaine de la santé la suppression des tarifs médicaux obligatoires de la Sécurité Sociale; et il a été décidé par ailleurs d'augmenter les remboursements de Sécurité Sociale, ce qui accroît l'illusion de la gratuité.

3- L'Europe :

Emmanuel Macron veut une Europe « plus intégrée et plus solidaire des pays les plus faibles », c'est-à-dire une Europe plus interventionniste et non une Europe des libertés. Il aurait même dit : « Si Angela Merkel s'allie avec les libéraux, je suis mort ». Il est clair qu'il n'a pas de réflexe libéral.

Emmanuel Macron s'est surtout occupé des travailleurs détachés (il n'aime pas la concurrence), il souhaite une Europe plus protectionniste,

3 - Notons le au passage : il convient de parler de déréglementation et non de «dérégulation». En effet le marché non réglementé et libre est le meilleur moyen d'assurer la régulation économique, alors que la réglementation est le plus souvent un obstacle à la régulation économique. En faisant une confusion entre les deux termes – réglementation et régulation – on laisse entendre qu'une absence de réglementation crée du désordre, ce qui est faux.

4 - Nous avons développé cette idée, à partir d'un texte de Frédéric Bastiat, au cours d'une conférence du Cercle Bastiat le 3 juillet 2001 (on peut la retrouver dans l'article que nous avons publié ultérieurement : "The Firm in a Free Society : Following Bastiat's Insights", Journal of Libertarian Studies, XVI, N° 3, été 2002, pp. 1-18)

la création d'un Parlement et d'un ministre des finances de la zone euro. Il a plaidé dans un discours récent en Grèce pour la convergence sociale et fiscale au lieu de souhaiter la concurrence fiscale et réglementaire (ce qui prouve bien à nouveau qu'Emmanuel Macron n'est pas libéral). Il a prétendu que la crise grecque était une crise de l'euro, alors qu'il s'agissait d'une crise de la politique économique grecque (comme un bon économiste le comprendrait facilement)

4- Budget :

Il n'y a pas vraiment de baisse des prélèvements obligatoires, mais au contraire une série de promesses de dépenses (par exemple pour les remboursements de Sécurité Sociale ou le plan de 50 milliards d'investissements5...).

L'objectif d'un déficit de 2,7% en 2018 (mais de 3% en 2017) est peu crédible et il serait de toutes façons excessif, compte tenu de l'énorme dette publique existant à l'heure actuelle.

Quelques baisses de dépenses ont été décidées mais essentiellement pour les ministères de la défense, de la justice et de l'intérieur (pour un montant d'environ 1,5 milliard), ce qui n'est pas le plus urgent puisque cela concerne ce qu'on appelle les missions «souveraines».

5- L'Etat actionnaire :

Le gouvernement a fait part de quelques projets de privatisations ou de ventes d'actions détenues par l'Etat; mais simultanément il y a une quasi-nationalisation des chantiers de Saint-Nazaire pour éviter qu'ils deviennent la propriété d'une entreprise italienne (ce qui est au demeurant contraire aux prétendues convictions européennes d'Emmanuel Macron...).

6- Divers :

- Pour les retraites il est question à juste titre d'une unification des régimes (entre les régimes publics et privés). Les privilèges de la fonction publique

sont certes à supprimer, mais ne faut-il pas cependant penser aux générations actuelles de salariés du secteur public qui ont parfois accepté un salaire plus faible que dans le secteur privé (surtout pour les revenus les plus élevés), parce qu'ils envisageaient une meilleure retraite ?

- La généralisation de l'assurance-chômage est envisagée (par exemple pour les salariés démissionnaires et les indépendants). Mais là encore la privatisation de l'assurance-chômage serait la solution.

- La Cour de justice de l'union européenne a demandé le remboursement par l'Etat de la taxe de 3% sur les dividendes imposée depuis 2012. Mais le gouvernement envisage en compensation d'augmenter la contribution sociale de solidarité des très grandes entreprises (il est caractéristique que les baisses d'impôts soient compensées par des hausses).

- L'exonération des charges sociales pour les heures supplémentaires (conformément à la politique de Nicolas Sarkozy) constitue une promesse de campagne d'Emmanuel Macron et elle se fera vers le milieu du quinquennat. Or c'est une mesure absurde et injuste : la charge marginale sur les heures supplémentaires faites par un salarié est réduite, conformément au fait que le coût marginal subjectif de ces heures supplémentaires augmente (c'est bien pourquoi les heures supplémentaires sont payées à un tarif plus élevé, ce qui est justifié). Mais un travailleur indépendant qui travaille davantage doit payer un impôt sur le revenu progressif ! Au lieu de décider cette mesure partielle, il vaudrait beaucoup mieux diminuer la progressivité de l'impôt sur le revenu pour tout le monde.

- Dans le domaine de la santé il n'est pas prévu de supprimer la généralisation du tiers payant (ce qui est peut-être repoussé à un peu plus tard), il n'y a pas de suppression de l'AME et, bien sûr, pas de liberté tarifaire !

En résumé la politique Macron n'est pas une politique libérale, pas une politique susceptible de réussir et de résoudre les grands problèmes français. C'est la continuation du bricolage et de la démagogie, sans vision d'ensemble, et en tout cas sans vision libérale et sans véritables justifications économiques.

Culture libre.

Du temps de Frédéric Bastiat le mot « culture » était moins utilisé qu'aujourd'hui. C'est pourquoi Bastiat parle des « arts ». L'objet de ce dîner débat est d'aborder le domaine culturel.

Le Larousse donne, entre autres, cette définition de la Culture : « *Enrichissement de l'esprit par des exercices intellectuels* ».

Pour les étatistes, il faut que, pour rester pure, la culture soit vraiment sans connexion avec le marché. La loi de l'offre et de la demande pourrait empêcher la création d'œuvres nouvelles que le vulgaire ne pourrait comprendre et qui, par conséquent, n'auraient pas de marché donc n'existeraient pas. Cela témoigne du mépris des « élites » pour les gens, supposées incapables d'apprécier certaines œuvres et de choisir par eux même selon leurs goûts.

« *Dès que la satisfaction d'un besoin devient l'objet d'un service public, elle est soustraite en grande partie au domaine de la liberté et de la responsabilité individuelles. L'individu n'est plus libre d'en acheter ce qu'il en veut, quand il le veut, de consulter ses ressources, ses convenances, sa situation, ses appréciations morales, non plus que l'ordre successif selon lequel il lui semble raisonnable de pourvoir à ses besoins. (...) Peut-être*

n'a-t-il pas du pain à sa faim, et cependant on lui prend une partie de ce pain, qui lui serait indispensable, pour lui donner une instruction ou des spectacles dont il n'a que faire. Il cesse d'exercer un libre contrôle sur ses propres satisfactions, et, n'en ayant plus la responsabilité, naturellement il cesse d'en avoir l'intelligence. (...) Il s'appartient moins, il a perdu une partie de son libre arbitre, il est moins progressif, il est moins homme. Non seulement il ne juge plus par lui-même dans un cas donné, mais il se déshabitude de juger pour lui-même. » Frédéric Bastiat Services privés, service public (1850)

Pour que l'artiste soit libéré des contingences matérielles, pour pouvoir créer, il faut donc le subventionner avec l'argent du contribuable. Pour bien des Français la culture subventionnée par la collectivité est la seule et unique bonne solution pour soutenir la création. Pour le prestige des détenteurs du pouvoir, n'importe quel petit État, local ou national, se doit d'avoir sa politique culturelle, d'où des dépenses considérables d'argent public.

Qui paie commande. Seul est subventionné ce qui convient à l'État. Les arts subventionnés reflètent les goûts de subventionneurs. D'où des cahiers des charges mono-morphes. L'artiste ne doit pas non plus contrarier son donneur d'ordre. Ne nous y trompons pas. La culture est un enjeu important dans la vie en société. Même si l'on se limite aux arts, elle façonne les esprits. Ce faisant elle influence la vie quotidienne bien au delà de son domaine propre. Contrôler la Culture est un moyen de contrô-

ler les esprits. Contrôler la création est un moyen efficace non seulement de tuer dans l'œuf les innovations, mais aussi de formater les esprits à ne pas innover. Cela favorise le conformisme, détruit la création et la diversité bien au delà de la Culture.

Quant au libéralisme, beaucoup de personnes pensent qu'il se limite à l'économie et par conséquent que toute ouverture artistique lui est totalement étrangère. Il est réduit à une prétendue brutalité du capitalisme et du marché, à la loi de la jungle, au « renard libre dans le poulailler libre ». Or le libéralisme est une éthique de vie. Il défend la Liberté, la Personnalité, la Propriété. Droits naturels essentiels pour l'épanouissement personnel, donc pour la vitalité culturelle et artistique. Vouloir que la culture ne soit pas étatique n'implique pas que les libéraux ne veulent pas de culture du tout. Bien au contraire, libéré des liens étatiques, du politiquement correct, l'artiste n'entre pas dans un moule et peut alors librement innover.

« *Le Socialisme, comme la vieille politique d'où il émane, confond le Gouvernement et la Société. C'est pourquoi, chaque fois que nous ne voulons pas qu'une chose soit faite par le Gouvernement, il en conclut que nous ne voulons pas que cette chose soit faite du tout. Nous repoussons l'instruction par l'État; donc nous ne voulons pas d'instruction. Nous repoussons une religion d'État; donc nous ne voulons pas de religion. Nous repoussons l'égalisation par l'État; donc nous ne voulons pas d'égalité, etc. C'est comme s'il nous accusait de ne vouloir pas que les hommes mangent, parce que nous repoussons la culture du blé par l'État.* » Frédéric Bastiat *La loi* (1850)

C'est pourquoi, tous les hommes libres et qui veulent le rester ne doivent pas sous estimer le pouvoir de la Culture Ils ne doivent pas la laisser aux mains de l'État mais en investir tous les domaines.

Venez écouter la conférence de Bertrand Allamel.

Cercle Frédéric Bastiat, *la Liberté guide nos pas.*

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

À la découverte de Frédéric Bastiat

grâce à des extraits de :

Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas.
Chapitre IV Théâtre, Beaux-arts.(1850)

« *L'État doit-il subventionner les arts ?*

Il y a certes beaucoup à dire Pour et Contre.

En faveur du système des subventions, on peut dire que les arts élargissent, élèvent et poétisent l'âme d'une nation, qu'ils l'arrachent à des préoccupations matérielles, lui donnent le sentiment du beau, et réagissent ainsi favorablement sur ses manières, ses coutumes, ses mœurs et même sur son industrie. On peut se demander où en serait la musique en France, sans le Théâtre-Italien et le Conservatoire ; l'art dramatique, sans le Théâtre-Français ; la peinture et la sculpture, sans nos collections et nos musées. On peut aller plus loin et se demander si, sans la centralisation et par conséquent la subvention des beaux-arts, ce goût exquis se serait développé, qui est le noble apanage du travail français et impose ses produits à l'univers entier. En présence de tels résultats, ne serait-ce pas une haute imprudence que de renoncer à cette modique cotisation de tous les citoyens qui, en définitive, réalise, au milieu de l'Europe, leur supériorité et leur gloire ?

À ces raisons et bien d'autres, dont je ne conteste pas la force, on peut en opposer de non moins puissantes. Il y a d'abord, pourrait-on dire, une question de justice distributive. Le droit du législateur va-t-il jusqu'à ébrécher le salaire de l'artisan pour constituer un supplément de profits à l'artiste ? »

La loi (1850)

« *La loi pervertie! La loi — et à sa suite toutes les forces collectives de la nation, — la Loi, dis-je, non seulement détournée de son but, mais appliquée à poursuivre un but directement contraire! La Loi devenue l'instrument de toutes les cupidités, au lieu d'en être le frein! La Loi accomplissant elle-même l'iniquité qu'elle avait pour mission de punir! Certes, c'est là un fait grave, s'il existe, et sur lequel il doit m'être permis d'appeler l'attention de mes concitoyens.*

Nous tenons de Dieu le don qui pour nous les renferme tous, la Vie, — la vie physique, intellectuelle et morale. Mais la vie ne se soutient pas d'elle-même. Celui qui nous l'a donnée nous a laissé le soin de l'entretenir, de la développer, de la perfectionner.

Pour cela, il nous a pourvus d'un ensemble de Facultés merveilleuses; il nous a plongés dans un milieu d'éléments divers. C'est par l'application de nos facultés à ces éléments que se réalise le phénomène de l'Assimilation, de l'Appropriation, par lequel la vie parcourt le cercle qui lui a été assigné.

Existence, Facultés, Assimilation — en d'autres termes, Personnalité, Liberté, Propriété, — voilà l'homme.

C'est de ces trois choses qu'on peut dire, en dehors de toute subtilité démagogique, qu'elles sont antérieures et supérieures à toute législation humaine.

Ce n'est pas parce que les hommes ont édicté des Lois que la Personnalité, la Liberté et la Propriété existent. Au contraire, c'est parce que la Personnalité, la Liberté et la Propriété préexistent que les hommes font des Lois.

Qu'est-ce donc que la Loi? Ainsi que je l'ai dit ailleurs, c'est l'organisation collective du Droit individuel de légitime défense.

« *La responsabilité, c'est l'enchaînement naturel qui existe, relativement à l'être agissant, entre l'acte et ses conséquences; c'est un système complet de Peines et de Récompenses fatales, qu'aucun homme n'a inventé, qui agit avec toute la régularité des grandes lois naturelles, et que nous pouvons par conséquent regarder comme d'institution divine. Elle a évidemment pour objet de restreindre le nombre des actions funestes, de multiplier celui des actions utiles. Cet appareil à la fois correctif et progressif, à la fois rémunérateur et vengeur, est si simple, si près de nous, tellement identifié avec tout notre être, si perpétuellement en action, que non-seulement nous ne pouvons le nier, mais qu'il est, comme le mal, un de ces phénomènes sans lesquels toute vie est pour nous inintelligible. »*

Responsabilité chapitre XX Harmonies économiques

Chacun de nous tient certainement de la nature, de Dieu, le droit de défendre sa Personne, sa Liberté, sa Propriété, puisque ce sont les trois éléments constitutifs ou conservateurs de la Vie, éléments qui se complètent l'un par l'autre et ne se peuvent comprendre l'un sans l'autre. Car que sont nos Facultés, sinon un prolongement de notre Personnalité, et qu'est-ce que la Propriété si ce n'est un prolongement de nos Facultés?

Si chaque homme a le droit de défendre, même par la force, sa Personne, sa Liberté, sa Propriété, plusieurs hommes ont le Droit de se concerter, de s'entendre, d'organiser une Force commune pour pourvoir régulièrement à cette défense.

Le Droit collectif a donc son principe, sa raison d'être, sa légitimité dans le Droit individuel; et la Force commune ne peut avoir rationnellement d'autre but, d'autre mission que les forces isolées auxquelles elle se substitue.

Ainsi, comme la Force d'un individu ne peut légitimement attenter à la Personne, à la Liberté, à la Propriété d'un autre individu, par la même raison la Force commune ne peut être légitimement appliquée à détruire la Personne, la Liberté, la Propriété des individus ou des classes.

Car cette perversion de la Force serait, en un cas comme dans l'autre, en contradiction avec nos prémisses. Qui osera dire que la Force nous a été donnée non pour défendre nos Droits, mais pour anéantir les Droits égaux de nos frères? Et si cela n'est pas vrai de chaque force individuelle, agissant isolément, comment cela serait-il vrai de la force collective, qui n'est que l'union organisée des forces isolées?

Donc, s'il est une chose évidente, c'est celle-ci: La Loi, c'est l'organisation du Droit naturel de légitime défense; c'est la substitution de la force collective aux forces individuelles, pour agir dans le cercle où celles-ci ont le droit d'agir, pour faire ce que celles-ci ont le droit de faire, pour garantir les Personnes, les Libertés, les Propriétés, pour maintenir chacun dans son Droit, pour faire régner entre tous la Justice. »

Justice et Fraternité. (1848)

« L'École économiste est en opposition, sur une foule de points, avec les nombreuses Écoles socialistes, qui se disent plus avancées, et qui sont, j'en conviens volontiers, plus actives et plus populaires. Nous avons pour adversaires (je ne veux pas dire pour détracteurs) les communistes, les fouriéristes, les owénistes, Cabet, L. Blanc, Proudhon, P. Leroux et bien d'autres.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces écoles diffèrent entre elles au moins autant qu'elles diffèrent de nous. Il faut donc, d'abord, qu'elles admettent un principe commun à toutes, que nous n'admettons pas; ensuite, que ce principe se prête à l'infinie diversité que nous voyons entre elles.

Je crois que ce qui nous sépare radicalement, c'est ceci:

L'Économie politique conclut à ne demander à la loi que la Justice universelle.

Le Socialisme, dans ses branches diverses, et par des applications dont le nombre est naturellement indéfini, demande de plus à la loi la réalisation du dogme de la Fraternité.

Or, qu'est-il arrivé? Le Socialisme admet, avec Rousseau, que l'ordre social tout entier est dans la Loi. On sait que Rousseau faisait reposer la société sur un contrat. Louis Blanc, dès la première page de son livre sur la Révolution, dit: « Le principe de la fraternité est celui qui, regardant comme solidaires les membres de la grande famille, tend à organiser un jour les sociétés, œuvre de l'homme, sur le modèle du corps humain, œuvre de Dieu. »

Partant de ce point, que la société est l'œuvre de l'homme, l'œuvre de la loi, les socialistes doivent en induire que rien n'existe dans la société, qui n'ait été ordonné et arrangé d'avance par le Législateur.

Donc, voyant l'Économie politique se borner à demander à la loi Justice partout et pour tous, Justice universelle, ils ont pensé qu'elle n'admettait pas la Fraternité dans les relations sociales.

Le raisonnement est serré. « Puisque la société est toute dans la loi, disent-ils, et puisque vous ne demandez à la loi que la justice, vous excluez donc la fraternité de la loi, et par conséquent de la société. »

De là ces imputations de rigidité, de froideur, de dureté, de sèche-

resse, qu'on a accumulées sur la science économique et sur ceux qui la professent.

Mais la majeure est-elle admissible? Est-il vrai que toute la société soit renfermée dans la loi? On voit de suite que si cela n'est pas, toutes ces imputations croulent.

Eh quoi! dire que la loi positive, qui agit toujours avec autorité, par voie de contrainte, appuyée sur une force coercitive, montrant pour sanction la baïonnette ou le cachot, aboutissant à une clause pénale; dire que la loi qui ne décrète ni l'affection, ni l'amitié, ni l'amour, ni l'abnégation, ni le dévouement, ni le sacrifice, ne peut davantage décréter ce qui les résume, la Fraternité, est-ce donc anéantir ou nier ces nobles attributs de notre nature? Non certes; c'est dire seulement que la société est plus vaste que la loi; qu'un grand nombre d'actes s'accomplissent, qu'une foule de sentiments se meuvent en dehors et au-dessus de la loi.

Quant à moi, au nom de la science, je proteste de toutes mes forces contre cette interprétation misérable, selon laquelle, parce que nous reconnaissons à la loi une limite, on nous accuse de nier tout ce qui est au-delà de cette limite. Ah! qu'on veuille le croire, nous aussi nous saluons avec transport ce mot Fraternité, tombé il y a dix-huit siècles du haut de la montagne sainte et inscrit pour toujours sur notre drapeau républicain. Nous aussi nous désirons voir les individus, les familles, les nations s'associer, s'entraider, s'entre-secourir dans le pénible voyage de la vie mortelle. Nous aussi nous sentons battre notre cœur et couler nos larmes au récit des actions généreuses, soit qu'elles brillent dans la vie des simples citoyens, soit qu'elles rapprochent et confondent les classes diverses, soit surtout qu'elles précipitent les peuples prédestinés aux avant-postes du progrès et de la civilisation.

Et nous réduira-t-on à parler de nous-mêmes? Eh bien! qu'on scrute nos actes. Certes, nous voulons bien admettre que ces nombreux publicistes qui, de nos jours, veulent étouffer dans le cœur de l'homme jusqu'au sentiment de l'intérêt, qui se montrent si impitoyables envers ce qu'ils appellent l'individualisme, dont la bouche se remplit incessamment des mots dévouement, sacrifice, fraternité; nous voulons bien admettre qu'ils obéissent exclusivement à ces sublimes mobiles qu'ils conseillent aux autres, qu'ils donnent des exemples aussi bien que des conseils, qu'ils ont eu soin de mettre leur conduite en harmonie avec leurs doctrines; nous voulons bien les croire, sur leur parole, pleins de désintéressement et de charité; mais enfin, il nous sera permis de dire que sous ce rapport nous ne redoutons pas la comparaison.

Chacun de ces Décius a un plan qui doit réaliser le bonheur de l'humanité, et tous ont l'air de dire que si nous les combattons, c'est parce que nous craignons ou pour notre fortune, ou pour d'autres avantages sociaux. Non; nous les combattons, parce que nous tenons leurs idées pour fausses, leurs projets pour aussi puérils que désastreux. Que s'il nous était démontré qu'on peut faire descendre à jamais le bonheur sur terre par une organisation factice, ou en décrétant la fraternité, il en est parmi nous qui, quoique économistes, signeraient avec joie ce décret de la dernière goutte de leur sang.

Mais il ne nous est pas démontré que la fraternité se puisse imposer. Si même, partout où elle se manifeste, elle excite si vivement notre sympathie, c'est parce qu'elle agit en dehors de toute contrainte légale. La fraternité est spontanée, ou n'est pas. La décréter, c'est l'anéantir. La loi peut bien forcer l'homme à rester juste; vainement elle essaierait de le forcer à être dévoué. »

Le Cercle Frédéric Bastiat

Serait honoré par votre participation au dîner débat qui aura lieu

Le samedi 9 décembre à 19h30

A l'hôtel Sourcéo, à Saint-Paul-Lès-Dax

Le dîner débat sera animé par

Monsieur Bertrand Allamel

sur le thème

« L'ÉTAT DOIT-IL SUBVENTIONNER LES ARTS »

PRIÈRE DE VOUS INSCRIRE DÈS QUE POSSIBLE EN UTILISANT LE BULLETIN RÉPONSE CI-JOINT

« L'État doit-il subventionner les arts ? » C'est par cette question que débute le chapitre IV du dernier ouvrage écrit par Frédéric Bastiat peu avant sa mort : *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*. « Il y a certes beaucoup à dire Pour et Contre », poursuivait immédiatement Bastiat, avant de dérouler son raisonnement avec sa logique implacable et son style inimitable. 160 ans après, il semble que la question ne se pose plus en France, et que le problème soit définitivement tranché : l'État doit subventionner la culture. Même s'il est en déficit, même si d'autres secteurs qui relèvent pourtant de ses fonctions régaliennes manquent cruellement de moyens.

Depuis la création d'un ministère de la culture en 1959, puis sa sacralisation durant les années Lang, le milieu culturel n'a eu de cesse d'inventer des justifications à cet interventionnisme excessif., qui se décline d'ailleurs dans tout le millefeuille administratif, quoique les budgets soient de plus en plus serrés. L'argumentaire, devenu rengaine, finirait presque par convaincre les plus réticents à l'idée d'un financement public de la culture : de grands et nobles principes humanistes sont en effet à la base de la doctrine de l'interventionnisme culturel. Bastiat le reconnaît lui-même : « les arts élargissent, élèvent et poétisent

l'âme d'une nation ». D'autres considérations plus égalitaristes apportent de l'eau au moulin des défenseurs d'une culture étatisée. Pourtant, comme dirait Bastiat, il n'est pas « certain que les subventions favorisent les progrès de l'art ». Il n'est qu'à voir les productions qui sont proposées, et la composition sociologique du public qui fréquente les institutions culturelles pour se convaincre que le financement public de la culture ne va pas de soi.

Bertrand Allamel, auteur du livre *Culturellement incorrect*, nous propose une réflexion sur la légitimité de l'intervention publique en matière culturelle et sur les dérives de la culture administrée.

Bertrand Allamel est titulaire d'un DESS Ingénierie culturelle et d'un DEA de Philosophie économique. Il a pu analyser le monde de la culture depuis l'intérieur. Il a également travaillé dans le secteur de la grande distribution. Il est aujourd'hui enseignant en économie-gestion en lycée et à l'IUT de Tarbes. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages : « *Culturellement incorrect* », « *ça coûte rien, c'est l'Etat qui paie* », « *Notre enfance en Algérie* », ainsi que « *Le changement c'est maintenant* ».

Ci-joint le bulletin d'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, www.bastiat.net.

Pour contacter le Cercle : cercle.bastiat@gmail.com ou au 05 59 45 36 47.

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer à Mme Françoise Couture, Trésorière du Cercle Frédéric Bastiat, 86 route de Samadet, 40320 Geaune, un chèque de 30 € par famille pour l'adhésion simple et 50 € pour l'adhésion de soutien, 100 € adhésion de soutien à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail. Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net.

Il n'est pas nécessaire d'être membre du cercle pour assister à ses dîners-débats.